

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

**Demande d'intégration dans le domaine public communal :** Tous les conseillers municipaux ont reçu un courrier de l'Association syndicale libre des propriétaires du lotissement le Saint-Rome dont le Maire donne lecture ; Madame LATUS, Présidente et Messieurs LIBSON et MAZET, membres, sont présents à la séance.

Ce courrier demande l'intégration dans le domaine public communal de 2 parcelles cadastrées Section B n°2371 et 2376. Le Maire précise que cette demande avait déjà été refusée par le Conseil Municipal (CM) en date du 20 décembre 2013 et que les travaux de remise en état de la voirie, demandés par le CM, ont été réalisés. Il est rappelé qu'il était convenu à l'origine l'intégration de la parcelle B n°2376 de 127 m<sup>2</sup> comprenant une stèle de commémoration ainsi que l'entretien de l'accès et de la parcelle par les services communaux.

Plusieurs élus proposent que la voirie soit identifiée « voie privée » et qu'elle soit réservée aux riverains ou en sens interdit sauf riverains avec éventuellement fermeture d'un côté de la voie avec un accès en voie sans issue.

Le Maire donne la parole à Madame LATUS qui informe qu'en 2014, aucun employé communal n'est intervenu pour entretenir cette parcelle et que c'est son mari qui l'a entretenu.

Le Maire propose de procéder à un vote à bulletin secret, accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal et dont les résultats sont les suivants : Nombre de bulletins : 15 ; Bulletins OUI : 3 ; Bulletins NON : 10 ; Bulletins BLANCS : 2.

A la Majorité, le CM décide donc de ne pas intégrer la voirie au domaine public communal.

Catherine BENBRAHIM, arrivée à la séance lors de la procédure de vote, précise à l'Association qu'elle a fait passer le message pour que le personnel de l'EHPAD n'emprunte plus la voie du lotissement qui est privée.

**Droit de préemption urbain renforcé :** Le Maire et Christian SOUGNOUX proposent au CM de délibérer pour instituer un droit de préemption urbain renforcé sur les zones U et AU du PLU afin que la commune soit informée de toutes les ventes quelles qu'elles soient, notamment des locaux commerciaux. Le CM accepte à l'unanimité cette proposition.

**Avis sur la modification du périmètre du site Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne :** Monsieur le Maire fait part du projet de modification du périmètre du site « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne » ; cette modification doit être soumise à la consultation des organes délibérants des communes concernées.

Les membres du Conseil Municipal font part de leur soutien à la sauvegarde de ces territoires sur la commune, mais regrettent que, dans le même temps, certaines de ces zones aient été dégradées par une coupe massive de bois intervenue récemment. Le CM émet à l'unanimité un avis favorable mais émet la réserve ci-dessus.

**Assainissement collectif :** Le Maire fait état d'une analyse effectuée par le SATESE (service du CG 24) qui suit les 2 stations d'épuration de la commune ; pour rappel les tarifs actuels sont de 99.10 €/an pour la part fixe et 0.152 €/m<sup>3</sup> pour la part variable. Ce rapport fait état :

- d'une redevance assainissement pour 120 m<sup>3</sup> à 117.34 € soit 0.98 €/m<sup>3</sup> de moyenne alors qu'elle devrait être > à 1 € pour conserver la prime à la performance épuratoire (6 267 € en 2014)

- du non-respect de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) qui impose une part fixe < à 40 % du montant total de la redevance pour 120 m<sup>3</sup> alors qu'elle est à ce jour de 84 %

- que, si besoin, les taux de subvention d'investissement sont fonction de la redevance appliquée par la commune.

Le SATESE, afin de se mettre au maximum en conformité avec les règles ci-dessus, propose que les nouveaux tarifs soient les suivants : part fixe à 70.00 €/an et part variable à 0.88 €/m<sup>3</sup> ; cette augmentation de la redevance ne serait visible pour les usagers qu'à partir d'une consommation supérieure à 40 m<sup>3</sup> par an et serait donc bénéfique aux petits consommateurs. A titre d'exemple, une consommation de 120 m<sup>3</sup> passerait d'un coût de 117.34 € à 175.60 €.

Le CM accepte à l'unanimité de fixer les tarifs assainissement collectif à 70.00 € pour la part fixe et 0.88 €/m<sup>3</sup> pour la part variable.

**Modification des statuts et des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon (CCPF) :**

- Le Maire fait part de la décision du Conseil Communautaire de la CCPF par délibération du 22 septembre 2014 de modifier la compétence « Enseignement artistique musical » par l'extension du territoire afin que les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Carluxais – Terre de Fénelon puissent bénéficier de ce service au montant adhérent. A l'unanimité le CM accepte la modification des statuts de la CCPF concernant la compétence « Enseignement artistique musical » et accepte la substitution de la CCPF à la commune pour l'exercice de cette compétence.

- Le Maire fait part de la décision du Conseil Communautaire de la CCPF par délibération du 18 décembre 2014 d'approuver la modification du périmètre du SIDES et de modifier la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Développement économique » en précisant qu'« Est exclue du champ de cette compétence la zone économique de Sarlat la Canéda / Carsac-Aillac, selon le plan annexé, dont la gestion administrative et financière est confiée au Syndicat Intercommunal de Développement Economique du Sarladais (SIDES). »

A l'unanimité, le CM accepte la modification du périmètre du SIDES ainsi que la modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Développement économique ».

**Devis service Archives du CDG 24 :** Le Maire fait part d'un rapport de visite du service Archives du CDG 24 pour le tri, l'élimination et le classement des archives de la commune ainsi que la formation du personnel communal pour un montant de 4 608 € sur la base de 144 h à 32 €/heure. Le CM accepte à l'unanimité l'intervention du service Archives du CDG 24 pour le montant ci-dessus.

#### **Demandes d'admission en non-valeur :**

- Le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques pour une admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme due au titre d'un permis de construire d'un montant de 618 € sur l'exercice 2008. Le CM à l'unanimité approuve cette admission en non-valeur.

- Le Maire donne lecture d'une demande de Madame l'Inspecteur Divisionnaire du Centre des Finances Publiques de Sarlat pour une admission en non-valeur des titres de recette n°47, 91, 135 et 255 de l'exercice 2009 pour un montant total de 179.80 €. Le CM à l'unanimité approuve cette admission en non-valeur.

**Dépenses nouvelles investissement 2015 :** Le Maire informe que le CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. » Les crédits correspondants seront d'office inscrits au budget primitif 2015.

#### **Point sur les dossiers en cours**

Aménagement bourg d'Aillac : le Maire présente les plans d'aménagement qui prévoient un recalibrage de la route départementale 703 avec sécurisation de la sortie de la « place basse » et un espace piéton autour de l'Eglise ; une rencontre avec l'ABF est prévue le 04.02.2015 ; une réunion publique sera organisée pour informer les habitants du bourg d'Aillac des travaux prévus.

Extension bibliothèque et salle du CM : le permis de construire est en cours d'instruction à la DDT.

TAP : Monique TREFEIL, Brigitte LASVIGNE et le Maire font part d'une réunion de la commission pour l'organisation des TAP l'année prochaine. Un conseil d'école extraordinaire est prévu le 05.02.2015 à ce sujet.

#### **Compte-rendu des commissions**

SICTOM du PN : Patrick TREILLE fait part du dernier Comité Syndical où a été décidée une augmentation des tarifs de la taxe et informe que le coût de l'enfouissement des déchets va être à terme multiplié par 2.

Office de Tourisme (OT) du Pays de Fénelon : le Maire et Pierre LAUVIE font part des dernières réunions : une assemblée générale (AG) a eu lieu mi-décembre et une autre AG a eu lieu le 07.01.2015. La 1<sup>ère</sup> réunion du nouveau Conseil d'Administration est prévue le lundi 02.02.2015 à Veyrignac.

Commission Communication : Jacques HURTAUD fait part de la réunion du 27.01.2015 concernant le site internet avec choix d'un prestataire pour la refonte totale du site. Il faut regrouper tous les documents et les informations à y mettre et décider des structures du site.

Le bulletin municipal est encore en cours de réalisation.

Conseil Administration EHPAD + Vœux : le Maire et Monique TREFEIL font part des sujets abordés : projet artistique entre plusieurs EHPAD et centres loisirs ; rappel de l'arrivée d'une nouvelle directrice au 01.01.2015 ; l'Agence Régionale de Santé et le CG 24 sont venus visiter le nouvel établissement, visite au cours de laquelle les besoins en personnel et en intervenants ont été rappelés. Il y a actuellement une remise à plat de l'organisation des services et des plannings de tout le personnel avec des entretiens individuels. Enfin, l'inauguration officielle de l'EHPAD est prévue les 27.02.2015 à 15h00.

#### **Questions diverses**

- Dotations de l'Etat : courrier du président du CG 24 sur la diminution des dotations de l'Etat, donc la commune devra en conséquence diminuer certaines de ces dépenses. Le CG informe qu'il maintient les aides aux communes au même montant en 2015 soit 30 millions d'euros.

- Demandes subventions séjours scolaires : le CM accepte à l'unanimité de verser 50 € pour 3 élèves du Lycée pré de Cordy pour un séjour dans la région de Verdun en mars 2015 et pour 5 élèves du Collège la Boétie pour un séjour aux Sables d'Olonne en avril 2015, soit respectivement 150 € et 250 € au total.

- Urbanisme : courrier de l'Association Récup'Acteurs : suite au dépôt du permis de construire pour la régularisation de la transformation du hangar agricole en magasin de vente, l'association s'est vu demander une taxe d'urbanisme dont elle demande exonération de la part communale. La commune ne pouvant le faire, il est proposé que l'association dépose un dossier de demande de subvention pour étudier une aide financière éventuelle et qu'elle demande au propriétaire du bâtiment une participation à la prise en charge de cette taxe puisqu'il y a valorisation de son bâtiment.

- Recensement population au 01.01.2014 : la population totale communale est de 1 581 habitants.

- Ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse : le Maire fait lecture d'une motion de soutien à cette ligne ferroviaire que le CM décide à l'unanimité d'adopter.

- Demande prêt salle des fêtes : l'Association Mosaïque, association à but non lucratif en lien avec l'APAJH du PN demande le prêt ou l'application du tarif préférentiel pour l'organisation d'un loto le 1<sup>er</sup> mars 2015 à la salle des fêtes ; le CM décide à l'unanimité d'appliquer le tarif association communale de 150 €.
- Union Cycliste Sarladaise : demande d'autorisation et de prêt de matériel pour l'organisation d'une course cycliste le dimanche 26.04.2015 ; le CM accepte à l'unanimité.
- Courriers de remerciements de la Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale et du Tennis Club du PN pour l'aide financière apportée par la commune.
- Remplacement du Docteur HOUESSOU : des discussions sont en cours pour la venue d'un remplaçant.
- Association Terre de Culture : détail des différentes manifestations qui seront organisées sur la commune dont un concert le samedi 11 avril à la salle des fêtes au tarif de 5 €, et 2 concerts à Carsac et Aillac en août avec participation libre.
- Le prochain CM est fixé au vendredi 6 mars 2015 à 20h30 avec vote des comptes administratifs et comptes de gestion en présence de Mme SCHLECK, Trésorière de Sarlat.
- Le Maire remercie tous les élus qui ont participé à l'organisation des vœux le 17.01.2015.
- Monique TREFEIL fait part de la demande d'Entraide Cancer pour l'organisation d'un repas sur le parvis le 10.05.2015 avec prêt d'un grand chapiteau.

La séance est levée à 1h00.

A Carsac-Aillac, le 6 février 2015